

Les citoyens éclairés

16 impasse Marcel Cerdan
56600 LANESTER

Mr Jean-Yves Goualbault
Président association Que Choisir
2 rue du Professeur Mazé
56100 LORIENT

Copie : Mrs Mme les élus morbihannais
Mr Dechavanne, Défenseur des droits
l'Ademe,
l'ANIL,
associations de consommateurs,

Monsieur,

Les nouveaux compteurs communicants linky qu'erdf veut imposer, avec l'aide de l'état, à tous les foyers français posent de graves polémiques, que vous aviez d'ailleurs vous-mêmes soulevé en 2012, jusqu'à en menacer la saisine du conseil d'état. Que s'est-il passé entretemps ?

PLAN TECHNIQUE :

L'entreprise erdf a effectué 2 « expérimentations » en Indre et Loire (G1) et à Lyon (G3) où ont été relevés maints problèmes techniques, pannes, disjonctions, erreurs heures creuses/heures pleines, 8 incendies. Le rapport SIEL nous fait état de ces faits. Aucun rapport sanitaire n'a été publié à ce jour, il nous paraît impensable qu'il n'y en ait pas eu ? Nous avons toutefois des témoignages dont celui de Mme X à Lyon, mère de 3 enfants, qui fait état de nombreux maux de têtes, réveils nocturnes, pleurs, allergies du bébé sans raison apparente... pour apprendre qu'elle avait un compteur linky et qu'elle ne le savait pas ! Comment relever le témoignage des gens s'ils ne savent pas qu'ils font partie d'une expérimentation. Nous, association de citoyens avertis, estimons que c'est à l'entreprise erdf de prouver l'innocuité de ces ondes, tant sur les radio fréquences (de 6300 herz à 490 000 herz G5) émises sur notre réseau prévu pour du 50 hz (et un maximum pour l'installation domestique de 1000 hz), que celles des mini- antennes, concentrateurs (740 000 en France), répéteurs installés alentour des habitations, parfois juste devant la maison, et ceci aussi bien sur le plan technique que sanitaire...

Ce compteur fonctionne avec du CPL (courant porteur en ligne) qui injecte des ondes micro pulsées 24 /24h sur notre installation qui n'est faite que pour recevoir un courant alternatif de 50 hz. Si la loi européenne de transition énergétique demandait aux pays membres de proposer un modèle de compteur communicant, il n'était aucunement fait référence au type de compteur choisi, ni au mode de transmission des données. précise que ces radiofréquences ne devraient circuler que dans des câbles blindés. Les compteurs actuellement posés fonctionnent avec au maximum des radiofréquences G1 de 6300 à 7400 hz ; mais ils sont programmés pour aller jusqu'en G5, c'est-à-dire 490 000 hz ! Ce qui génère forcément des surchauffes comme l'explique Mr Cyril Charles et Jean Pierre Denonain (inspection et contrôle des Apave) dans le document ci-joint. Sur le pays de Lorient, nous avons déjà relevé maints cas de pannes : machines à laver grillées, ordinateur grillé, 2 prises grillées, 1 moteur de porte de garage, panneaux solaires, 3 réparations pour un chauffe eau...

Le CPL ne rayonne pas de la même façon suivant la longueur des câbles dans les constructions, ainsi que selon les matériaux utilisés. Tout comme les expositions au soleil (de nombreux incendies ont justement eu lieu durant l'été de la pose de ces compteurs durant les canicules). Pour autant ce compteur n'aime pas non plus la foudre et y est très sensible.

Ce compteur est prévu pour fonctionner avec un ERL (émetteur radio linky) s'adaptant sous le compteur comme une clef usb, qui communiquera sur la bande des hyperfréquences micro ondes (de 300Mhz à 300Ghz). Cet ERL (payé par le « client ») permettrait par exemple d'avoir accès à une tarification modulable, de voir les informations en clair, et de piloter certains équipements à distance.

"ZigBee will operate in 2.4 GHz radio band.

The standard KNX to use is the KNX RF Multi with Fast Link Acknowledgement (frequency band 868 MHz KNX RF1.M) "

<http://www.smart-electric-lyon.fr/wp-content/uploads/2016/03/ERL-Linky-2016.pdf>

"Nous avons conçu l'ERL pour qu'il soit le plus ouvert possible, transparent sur les données issues du compteur, tout en restant robuste. C'est la clé de son succès auprès de la filière comme du grand public." - nous dit Sophie Breton, Présidente d'IGNES sur le site de smart-electric-lyon.fr. Il est donc bien question d'avoir accès aux données des consommateurs, afin de leur expliquer comment consommer plus, via toutes sortes de gadgets connectés, et non pas consommer mieux et moins, en citoyens conscients et informés.

Il faut préciser cette information d'importance : le premier projet présenté par le cabinet d'études Capgemini utilisait la fibre optique... terminer l'installation sur tout le territoire aurait été un avantage indéniable pour le transport des données de façon sécurisée, car beaucoup moins sujet au piratage, et surtout l'énorme avantage de ne pas rajouter au brouillard électro magnétique ambiant. Pourquoi ce projet a-t-il été refusé au détriment du second qui utilise donc le CPL et la voie herzienne, et met ainsi la santé de la population au second plan ?

POINT COMMERCIAL :

On peut d'ailleurs se demander, d'un point de vue commercial, comment il est possible de vendre un produit aujourd'hui qui peut être complètement différent demain ! (du G1 au G5 !) Et tout cela sans avoir son mot à dire, ni pouvoir se rétracter ou refuser ? De plus toute la « terminologie » anglophone utilisée par erdf ne permet pas à toute une partie de la population, qui ne maîtrise pas les termes techniques liés à au domaine spécifique de l'énergie électrique, de comprendre de quoi il s'agit. Compteur « linky » « upgradable » ; « smartgrid » « smartcity » etc...

POINT SECURITE ET ASSURANCES :

« Les radiofréquences CPL émises par les compteurs Linky posent un grave problème de sécurité incendie car les câbles du réseau électrique ne sont pas conçus pour transporter des radiofréquences...EDF a publié le 15 juillet 2015 de nouvelles conditions générales de vente dans lesquelles tout incendie est assimilé à un cas de force majeure dans lequel ERDF dégage sa responsabilité. Cela signifie qu'en cas d'incendie provoqué par le compteur Linky ou par les radiofréquences qu'il injectera dans nos câbles et fils électriques, ainsi que dans les appareils électriques qui ne sont pas blindés contre ces radiofréquences, il appartiendra au client –c'est-à-dire à la victime– de prouver la responsabilité d'ERDF. » <http://www.centpourcentnaturel.fr/post/2016/01/23/linky-le-compteur-dangereux-arrive>

Les compagnies d'assurance et de réassurance à la suite de la Lloyd en 2003 refusent de prendre en charge tous les dommages liés aux ondes électro magnétiques, matériels comme corporels, tant la facture peut être importante. Nous avons sollicité à plusieurs reprises l'entreprise erdf afin de nous présenter son attestation d'assurance, d'autres collectifs également, personne ne l'a jamais vue. Erdf se cache derrière EDF proclamant que celle-ci la couvre. Les personnes qui ont eu des dommages matériels sur le pays de Lorient ont pour la plupart été de leur poche, soit en ne demandant rien du tout, soit en payant quand même la franchise imposée par les assurances. Plusieurs ont fait état de casse alors que le compteur était installé chez les voisins, et que donc le CPL injecté irradie tous les câbles alentour.

LES ONDES HERZIENNES ET LE CPL SUR LA SANTE :

En l'occurrence, nous estimons qu'il y a là une réelle dangerosité pour la santé par le CPL injecté (entre 6300 herz G1 et 490 000 herz G5 !) 24/24 h sur l'installation domestique, y compris le compteur coupé, et donc avec l'impossibilité de s'y soustraire la nuit pour la récupération nécessaire durant le repos. De nombreux scientifiques s'accordent à dire que ces ondes permanentes sont une agression pour le cerveau, et que le nombre des EHS (électro sensibles) décelés en service d'oncologie avec le prof Belpomme, est en constante augmentation, surtout chez les jeunes et les enfants. De nombreuses tentatives de suicides, voire suicides tout court, sont enregistrés par les associations Priartem et Next up. Des individus sont aujourd'hui « obligés » de vivre dans des camions blindés dans l'isolement et la marginalisation pour se protéger des ondes, pas de contact possible par téléphone portable, et les cabines téléphoniques ont toutes été désinstallées.

La loi Abeille, votée en février 2015 interdit désormais le wifi dans tous les lieux accueillants des enfants au dessous de 3 ans (elle avait demandé également cela pour les écoles primaires), la transparence en matière d'ondes électro magnétiques, et l'information du public par l'état, ainsi que d'aller vers une baisse de ces ondes au niveau national. Elle avait demandé également qu'aucun appareil connecté ne soit installé sans l'assentiment de la personne qui vit dans les locaux.

Les radiofréquences CPL sont officiellement classées « potentiellement cancérogènes » (catégorie 2B) depuis 4 ans par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS.

Il nous faut prendre conscience de ce que nous avons construit par ces connexions permanentes avec des taux d'émission d'ondes de plus en plus élevés, sans études approfondies à l'appui (une antenne relais en G4 vient d'être installée à Brest, d'autres (Nantes) sont prévues durant l'été). Il faut souligner, contrairement à ce qu'écrit l'entreprise erdf dans ses lettres standard, que le taux d'émission d'ondes en France est très élevé. De 41 à 61 volt par mètre, alors que ce taux est de 6 volt par mètre pour la Suisse, l'Italie, La Pologne et tous les pays ex union soviétique, le taux de 0,6 volt mètre est aujourd'hui préconisé par le conseil de l'Europe, suite aux lanceurs d'alerte sur la santé. La ville de Paris s'est vue offrir un taux de 2 volt mètre ?, et 0,02 volt mètre sur la petite commune savoyarde de Veyrier-du-Lac, puisque les deux antennes relais ont été déplacées. Mr Accoyer, président de l'assemblée nationale peut se reposer tranquillement.

Il est paru le vendredi 8 juillet 2016 une étude de l'Anses sur l'impact des ondes chez les enfants, et la mise en garde impérative qui en découle. Les ondes électro magnétiques ont un impact sur la santé globale, elles provoquent l'ouverture de la BHE (barrière hémato encéphalique) qui laisse alors passer les grosses molécules qui se trouvent dans le sang, à fortiori pour les enfants vaccinés avec des sels d'aluminium contenus dans les vaccins, et ces métaux lourds vont alors se loger dans les cellules grasses du cerveau qu'elles endommagent parfois irrémédiablement. Un lien est établi aujourd'hui entre les métaux lourds, la maladie d'alzheimer et l'autisme. Le rapport international bioinitiative fait état d'une compilation de 1800 cas par 29 médecins et scientifiques de 10 pays. Les symptômes relevés vont du mal de tête tenace au cancer du cerveau et la leucémie infantile, en passant par toutes sortes de troubles de l'attention, et un impact sur la reproduction.

http://www.robindestoits.org/Rapport-BioInitiative-2012-1800-nouvelles-etudes-renforcent-la-certitude-de-la-nocivite-des-ondes-et-de-l-urgence-des_a1870.html

Les recherches publiées par Westonprice (must en études de médecine) démontrent que même sans ressentir de symptômes, tous les humains, tout le vivant est atteint par les ondes des « smart meters » américains en 2 minutes, comme le démontrent les analyses de sang réalisées par le Dr Springob.

Ce sont 4 compteurs communicants qui peuvent être installés au domicile de chacun : linky pour l'électricité, gaspar pour le gaz, et eau chaude + eau froide ; et multiplier ainsi les sources toxiques d'irradiation.

Il n'est évoqué nulle part le problème qui pourrait être posé (et qui l'est sûrement pour certains qui ne le savent pas...) de la compatibilité des fréquences et des implants médicaux ; un monsieur de Quéven, dont les 3 maisons voisines ont été équipées de linky, a constamment des larsen dans ses appareils auditifs.
« Contrairement à ce que prétend ERDF, je cite, <la bande de fréquence utilisée par Linky (CENELEC A de 10 à 95 khz dans ses extrémités) est réservée pour la communication CPL du distributeur >> on oublie de préciser une condition essentielle, cette bande n'a absolument aucune exclusivité sur les services affectataires présents sur ces mêmes fréquences et ne devrait pouvoir en aucun cas avoir de légitimité en cas de problème ! Cette bande de fréquences est partagée avec l'ARCEP (fréquence étalon et signaux horaires), l'administration des ports et de la navigation maritime et fluviale, et... la défense !

Appareils de Faible puissance et de faible Portée (AFP) :

C'est une catégorie dont fait partie le «Linky »

*Aucune garantie de protection n'est accordée à ces dispositifs radioélectriques. De plus , ces appareils ne doivent en aucun cas causer des brouillages aux installations autorisées par les affectataires de la bande concernée au titre du Tableau national de répartition des bandes de fréquences.(3) Sont présents également des implants médicaux à faible puissance présents sur cette partie du spectre de fréquence qui font bien sur parti des AFP, **toutefois les autres utilisateurs doivent avoir une attention particulière concernant le brouillage de ce dispositif !** » (source : Mr Bernard Marshall, opérateur radio)*

POINT FINANCIER :

- Individuel

Le compteur linky est en lui-même énergivore, et certaines vidéos sur youtube pourront vous montrer que, câbles débranchés, il continue de consommer ! *« Les 35 millions de compteurs Linky impliqueraient en effet une augmentation de la consommation électrique annuelle comprise entre 0,3 à 0,4 TWh (estimation faite avec les consommations du compteur Linky fournies par ERDF et Landys+Gyr). Cette estimation exclut les consommations qui seront générées par les concentrateurs associés (déploiement de 740 000 concentrateurs prévu), les centres de traitement de données (data center) et éventuellement les « smart box » nécessaires à la mise en œuvre du système électrique intelligent. » Ademe.fr*

D'autre part, vous aviez soulevé le problème du paiement de ce compteur, qui est déjà prélevé sur nos factures depuis janvier 2016 par la taxe cspe, mais aussi du turpe, qui sera de 1 à 2 euros par mois, jusqu'à paiement du compteur.

A cela nous devons rajouter aujourd'hui 3 euros par mois, de « réajustement » sur les années 2014-2015 !

Les différentes taxes représentent aujourd'hui 35% de la facture (edf.fr) : (sans compter le « réajustement »)

- l'abonnement (5,87 par mois pour 6kva + TVA à 5,5% soit 11,74 TTC)

- la CSPE (Au 1er janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) remplace la CSPE. À ce titre, cette dernière n'est plus une contribution mais une taxe qui abonde le budget de l'État. Bien que remplacée, la CSPE conserve le même nom.) ; la CSPE a augmenté de 650% depuis 2002 : elle est aujourd'hui de 0,022 cts du kwh. Cette taxe est soumise à la TVA à 20%. (Source fournisseurs electricité.com)

- CTA (financement des retraites du personnel elec/gaz) (27,04% sur l'abonnement HT ; elle est soumise à la TVA à 5,5%);

- TCFE (qui se divise en 3 destinataires : communes (entre 0 et 6,375 €/MWh) département (Entre 0,5 et 3,1875 €/MWh) ; état (22,5€/MWh au 1er janvier 2016 (0,5€/MWh en 2015) ; Cette taxe est soumise à la TVA à 20%. (source fournisseurs electricite.com.)

Nous trouvons donc de la TVA à 20% sur... des taxes !

Nous trouverons sous peu également sur nos factures une consommation relevée en Kwh et facturée en Kvampères ! c'est-à-dire que par un coefficient phi, les ampoules basse consommation fluocompactes, (que l'on a rendues obligatoires alors qu'elle contiennent du mercure et vont être interdites en 2020 !) ainsi que tous les appareils munis d'un moteur, vont devenir énergivores et augmenter leur coût de 30% ! (1 kwh = 1,39 kva)

-national

Il nous apparaît primordial de signaler que la proposition budgétaire dans l'étude qui a été proposée à l'état par Cap Gemini ne prenait pas en compte la deuxième génération de compteurs et de concentrateurs, qui ont une durée de vie de 15 ans pour les compteurs, et de 10 ans pour les 740 000 concentrateurs, sans compter la fragilité du matériel électro/informatique, toutes les pannes et donc dépannages et remplacement de matériel que cela génère, comme ce changement de câble chez un particulier à Ploemeur un 1^{er} mai. (sensibilité à la foudre reconnue).

De plus les câbles nus rayonnent trop, et erdf est obligé de les remplacer par des câbles torsadés, afin de répartir et diffuser les ondes électro magnétiques, ce qui rajoute au coût national qui sera supporté en fin de compte, par les usagers. D'autant que la loi de transition énergétique européenne précise bien que le déploiement de ces compteurs ne devrait se faire que si cela est *financièrement intéressant pour le pays* « sous réserve d'une « évaluation économique à long terme de l'ensemble des coûts et des bénéfices pour le marché et pour le consommateur, pris individuellement ».

Les allemands, belges ont été plus prompts que nous à faire les comptes, et ont refusé le déploiement pour la totalité des usagers, n'imposant ce compteur communicant qu'aux grosses entreprises consommatrices.

« La transition européenne vers un réseau électrique intelligent pourra se passer de compteurs intelligents, selon des industriels. Un constat qui risque d'embarrasser la Commission, tout comme ERDF et son compteur Linky en France.... Markus Merkel, membre du conseil d'administration du gestionnaire de réseau de distribution allemand EWE, a déclaré lors de la conférence Eurelectric que les compteurs intelligents en Allemagne ne présentaient pas de rentabilité positive. »

Source : <http://www.euractiv.fr/section/energie/news/smart-meters-not-needed-after-all-for-european-power-grid/>

Même les industriels jugent ce compteur, dont les prototypes datent de 2006, obsolètes, et ne répondent pas à la demande actuelle. Les industriels font état de relevés de données toutes les 15 minutes et non en temps réel. Nous sommes loin de la minute de connexion durant la nuit annoncée par erdf.

L'argument de la pose du compteur linky pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables, avancé par erdf n'est pas non plus recevable, car l'exemple de l'Allemagne qui a beaucoup plus de sources multiples et renouvelables d'énergies n'a justement pas installé ce compteur, et dans la plupart des foyers, la puissance est de 3Kwh seulement (contre 6 pour la plupart des foyers en France).

Il est pourtant des solutions qui permettraient à moindre coût de réduire la consommation d'énergie en France. Une meilleure isolation des habitations, l'arrêt des chauffages électriques « grille-pain » qui consomment beaucoup et ne chauffent pas, l'installation à domicile d'interrupteurs de champs qui permettrait de ne pas laisser les gros appareils en « veille » (gazinière, four, machine à laver etc...) l'expérimentation a d'ailleurs déjà eu lieu, ce qui a laissé perplexe les techniciens d'erdf. L'association « les pieds sur terre » nous précise que si tous les compteurs étaient coupés la nuit, nous ferions l'économie d'une centrale nucléaire... Les congélateurs supportent très bien cette coupure. Un article est paru également dans Ouest France le 3 juillet sur la méthanisation dans le secteur agricole. Mr Onno est le seul à réaliser cela dans le département, alors qu'il y a 150 projets en Allemagne. La France a tant tardé à se tourner vers les énergies renouvelables, et l'Ademe, avec la bénédiction des Verts, a même des projets de centrales nucléaires au thorium, encore plus polluant et radioactif que l'uranium.

« sous le nom de grand carrénage, EDF a entrepris des travaux de rafistolage des centrales vieillissantes dans le but d'imposer le prolongement de leur exploitation. La centrale de Fessenheim, dont François Hollande avait annoncé la fermeture en 2012, est sans doute l'exemple le plus frappant qui fait peser des risques considérables aux populations, et qui coûtent extrêmement cher aux contribuables. (2014 à Fessenheim = 137 000 euros par jour, soit 250 milliards d'euros pour l'ensemble du parc nucléaire français pour ce rafistolage) »

<http://www.sortirdunucleaire.org/Nucleaire-arretons-les-frais>

ATTEINTE A LA VIE PRIVEE, AUX DONNEES PERSONELLES ET A LA LIBERTE :

C'est un autre point que nous soulevons que celui de l'accès aux données personnelles du foyer, car celles-ci sont d'une précision étonnante. Mr Ulrich Greveler qui travaille au sein de l'université du Rhin Waal des sciences appliquées, précise que l'on peut même à partir des informations des données électriques savoir quel film est visionné dans le foyer.

« La Ligue des droits de l'Homme demande un moratoire, au niveau national, sur le déploiement des compteurs communicants Linky. Dans un communiqué, ses membres expliquent qu'ils souhaitent « avoir des informations, précises et claires, car le risque de détournement de l'enregistrement des données personnelles des clients, notamment à des fins de surveillance, est réel et sérieux. »

© Le Télégramme <http://www.letelegramme.fr/finistere/crozon/linky-la-ldh-demande-un-moratoire-22-04-2016-11039866.php#j88BtLko6SJWF2Et.99>

PIRATAGE, HACKING :

Et ce d'autant plus que l'utilisation du réseau herzien pour le transfert des données des concentrateurs vers erdf est l'ouverture au piratage. De nombreux articles en font déjà état (l'hydrolienne d'Ouessant, les données piratées des patients dans les hôpitaux...) c'est d'ailleurs pourquoi l'armée refuse ce compteur et son mode de transmission des données.

Mr Jean Yves Le Drian qui vient de sortir son livre « *qui est l'ennemi ?* » aux éditions du Cerf expose justement la fragilisation du système français et l'ouverture au hacking et aux attaques internationales : « *la guerre cybernétique pourrait provoquer de gigantesques dommages : paralysie des réseaux électriques, avec tout ce qui s'ensuit... La guerre prend de nouveaux visages, l'ennemi est anonyme, invisible, intraversable...* » Nous ne pouvons alors qu'être étonnés de la signature récente de l'accord avec les pays de Loire pour le « tout numérique », incohérent avec les propos tenus dans ce livre.

Pays de Lorient : De nombreux témoignages ont été relevés sur les marchés du pays de Lorient, pannes, casse matérielle, symptômes divers (maux de tête, acouphènes, palpitations, nausées, vertiges, fourmillements, jambes sans repos) mais aussi violation de domicile, intimidation, menaces, harcèlement. La manière d'agir des sous-traitants envoyés par erdf est inadmissible. Plusieurs personnes ont fait un courrier recommandé adressé à erdf ainsi qu'au maire de leur ville, refusant ce compteur communicant, qui a été posé malgré tout en leur absence.

Comment se fait-il que les personnes ayant leur compteur à l'intérieur de leur domicile soient « protégées » et que celles qui ont leur compteur à l'extérieur se retrouvent « violées » dans leur espace privé ?

Certains établissent aujourd'hui un acte d'huissier (80 euros) afin de sommer erdf de ne pas faire ! La loi n'est donc pas pour tous identique ? Puisqu'apparemment, à ce jour, aucun compteur n'a été posé chez ces personnes. Donc les personnes défavorisées ne peuvent se protéger ? Ceci est absolument scandaleux, tant sur le fond que sur la forme, et voir l'entreprise erdf qui veut vendre + de 80 euros aux mairies des mallettes « pédagogiques » pour expliquer tous les bénéfices de ce compteur linky à l'école !

Seuls 1000 foyers étaient prévus dans l'expérimentation SOLENN, dans les faits il n'y en a que 800 et quelques. Le déploiement sur la ville de Lorient n'est prévu que pour l'année 2017, alors que les poseurs posent à tour de bras ! pourquoi le calendrier n'est pas respecté ? Mr Aucher nous parle de 10 000 compteurs ! non ! Sur la ville de Lanester, le déploiement est prévu pour 2019, et pourtant de nombreuses personnes font état de courriers ou de propositions téléphoniques d'erdf à l'insu du maire de la ville.

Nous demandons que soit relayée la parole de citoyens avertis, lanceurs d'alerte qui refusent de servir de cobaye à une technologie (matérielle et sanitaire) qui n'a pas fait ses preuves et dont erdf ne peut nous garantir qu'elle est sûre.

Nous demandons que soit chiffré le budget exact de ces changements de compteurs, réseaux et infrastructures, en y incluant le renouvellement potentiel, tant pour l'électricité, le gaz que pour l'eau, et d'évaluer le coût réel dans la loi de transition énergétique.

Nous demandons à être consultés, et à pouvoir donner notre avis sur les affaires qui nous concernent, et particulièrement en matière d'énergie, fabrication et distribution, comme stipulé dans les statuts de notre association loi 1901.

Nous souhaitons que la France renonce à l'énergie nucléaire et amorce une réelle transition vers les énergies renouvelables et l'autonomie citoyenne. Nous dénonçons la dangerosité de l'énergie nucléaire et des centrales obsolètes, et estimons que par ses décisions, le gouvernement fait courir de graves risques à la population, qu'il est censé protéger.

Nous demandons que soient évalués les conflits d'intérêts des personnes décisionnaires dans cette affaire, intérêts qui passent avant la santé et le bien-être des citoyens.

Nous appelons les associations de consommateurs à évaluer les risques encourus, et représenter réellement les consommateurs, conformément à leurs statuts, et le cas échéant à ester en justice.

La LOI européenne dit :

Titre Ier : « DÉFINIR LES OBJECTIFS COMMUNS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, RENFORCER L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE, PRÉSERVER LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »